

2020 - 73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HIRIBARREN Mizel, Maire.

2020eko azaroaren 19an, Itsasuko Kontseilua bildu da HIRIBARREN Mizel auzapezaren lehendakaritzapean.

<u>Présents</u> / Hor zirenak : MM. HIRIBARREN Mizel - ETXAMENDI Nicole - SETOAIN Michel — ELISSALDE PARACHU Mirentxu - OSPITAL Maialen - HARISPOUROU Emile - CAUSSADE Emmanuelle - CROC Laetitia - ETCHEMENDY AGUERRE Maialen - HIRIBARREN Gillen - IRIQUIN Peio - IRUNGARAY Jokin - TEILLERIE Jokin - DAGORRET Corine - ITURBURUA Jean-Paul - ITURBURUA Marie-Hélène - MACHICOTE-POEYDESSUS Denise - BELLEAU François Xavier - USTARROZ Louis jaun, andereak.

Secrétaire de séance / Idazkaria : Mme CAUSSADE Emmanuelle anderea

## Objet: « 5G », motion en faveur d'un moratoire

Le maire expose que la "5G" est la cinquième génération de réseaux mobiles. Il indique que le déploiement de cette nouvelle technologie interroge en termes :

- De santé publique,
- De conséquences écologiques,
- D'équité des territoires et des citoyens.

## Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'il convient d'attendre avant tout déploiement de la 5G les résultats des travaux d'expertise de l'ANSES sur les éventuels effets biologiques ou sanitaires spécifiquement attribués aux nouvelles bandes de fréquences 5G;
- **Considérant** qu'il convient d'attendre le résultat des évaluations de l'ADEME quant à l'impact énergétique et climatique généré par le déploiement de la 5 G ;
- **Considérant** la nécessité, dans une logique d'écoconception des services, d'évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport notamment à la fibre ;
- **Considérant** la nécessité d'un maillage équitable du territoire via les technologies existantes avant tout déploiement d'un nouveau réseau susceptible d'aggraver la fracture numérique,

après en avoir débattu et délibéré,

## **INDIQUE:**

- que le principe de précaution doit en tout état de cause prévaloir en matière de santé publique mais aussi de conséquences sur l'environnement et le climat;
- la nécessité de lutter contre le bridage des anciennes technologies (3G et 4G) et contre l'obsolescence programmée des technologies qui pénaliseraient les citoyens;

SOLLICITE un moratoire sur le déploiement de la 5G.

Adopté par 14 voix « Pour » et 5 abstentions (MM. ITURBURUA Jean-Paul – ITURBURUA Marie-Hélène – MACHICOTE POEYDESSUS Denise – BELLEAU Xavier – CAUSSADE Emmanuelle). Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire, *Auzapeza* : Mizel **HIRIBARREN** 

•

MAIRIE D'ITXASSOU – 64250 – ITSASUKO HERRIKO ETXEA

409 rue principale / karrika nagusia - tél. 05 59 29 75 36